

RENTREE 2016

Composition du « Dossier Famille Unique - DFU »

En début d'année scolaire, pour participer aux activités restauration scolaire, périscolaires **un dossier administratif (DFU) doit être obligatoirement constitué en mairie avec une personne responsable légale de l'enfant**. Les pièces suivantes sont indispensables :

- La fiche « Famille »
- Une fiche « Enfant »
- Une fiche sanitaire de liaison de l'enfant
- La photocopie des vaccins du carnet de santé de l'enfant
- Un justificatif CAF ou MSA qui mentionne votre numéro d'allocataire ainsi que le montant de votre Quotient Familial
- Une attestation d'assurance responsabilité civile de l'enfant
- Attestation d'employeur ou 3 derniers bulletins de salaires des 2 parents (uniquement pour la restauration scolaire)